

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décision NG n° 2015-01 du 1^{er} janvier 2015 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général de la RATP au responsable de l'unité processus ressources humaines et prestations (PRHP) du département gestion et innovation sociales (GIS)

NOR : DEVT1500815S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vus les articles 50, 85, 94 et 98 du statut du personnel de la RATP, modifié par la dépêche ministérielle du 23 décembre 1991,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation de pouvoirs au responsable de l'unité processus ressources humaines et prestations (PRHP) du département gestion et innovation sociales (GIS) pour prononcer la réforme des agents reconnus inaptes définitifs à tout emploi à la RATP.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note générale n° 2014-25 » du 1^{er} janvier 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN